

Le SNES et la FSU face à la région Nord-Pas-De-Calais-Picardie

Région Nord Pas-De-Calais-Picardie

Au 1er janvier 2016, la nouvelle région Nord-Pas-De-Calais-Picardie, future région Hauts de France a été créée et un nouvel exécutif, composé exclusivement d'élus de droite, LR et FN, a pris ses fonctions. L'exécutif régional entend poursuivre certaines politiques engagées par la majorité précédente : le développement de l'apprentissage et sa mesure emblématique, le triplement de la subvention pour l'embauche d'un apprenti qui passe de 1000€ à 3000€ par apprenti. Le SNES-FSU rappelle que le développement de l'apprentissage se montre socialement injuste et ne répond pas au besoin des jeunes et ne bénéficie qu'aux entreprises. Dans la logique de redistribution des richesses vers les entreprises, l'aide à la création de TPE/PME est augmentée pour « développer la compétitivité des entreprises régionales ». Autre mesure qui va dans le même sens, l'initiative « Proch'emploi » qui a pour but affiché un service de proximité entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, est une opération de communication qui a le mérite de montrer le manque de moyen de pôle-emploi pour faire face à la crise sociale. Le leitmotiv « compétitivité des entreprises » laisse présager une emprise patronale sur la politique régionale au détriment de sa politique envers les demandeurs d'emplois, les jeunes et les salariés.

Au niveau éducatif, le SNES FSU rappelle son mandat d'une dotation d'état en matériel (livres, matériel nécessaire, ...); néanmoins, elle dénonce l'aggravation de la situation actuelle par la transformation du « chéquier livre » de la seconde à la terminale en une aide de 100€ pour les élèves de seconde, puis 55€ en première et terminale et de 200€ pour les apprentis en première année, qui remet en cause la priorité donnée à la formation initiale : cela représente une baisse importante pour les élèves de l'enseignement professionnel et pour les élèves sur leurs 3 années du lycée au bénéfice de l'apprentissage qui est encore valorisé ; c'est encore un des écueils de la décentralisation. Pour les autres dépenses de l'Éducation, le conseil régional est tenu pour cette année par les engagements de la majorité précédente ; le SNES-FSU attend avec inquiétude, les choix budgétaires et l'annonce de 300M€ d'économie d'ici la fin du mandat.

A ce jour, l'exécutif régional n'a toujours pas donné suite à la demande d'audience de la FSU Nord-Pas-De-Calais, ni même répondu aux questions posées lors du CAEN.

FSU et nouvelle région :

Au niveau de la FSU, il faut repenser nos pratiques pour intervenir de façon efficace auprès de la région mais aussi face au Recteur de la région académique. La FSU régionale doit donc se structurer et inventer de nouvelles façons de travailler dans des régions à géométrie élargie. Ainsi le CFR, conseil fédéral régional doit être repensé en région Nord-Pas-De-Calais Picardie. Les deux premières rencontres entre les exécutifs régionaux de la FSU Nord-Pas-De-Calais et la FSU Picardie ont permis de confronter nos pratiques : elles ont permis de constater des modes de fonctionnement différents : un mode axé sur la dimension régionale pour le Nord Pas-De-Calais et un mode axé sur les Sections Départementales pour la FSU Picardie. Lors de la deuxième rencontre, la structuration de la FSU régionale a été envisagée avec toutes les questions qui pouvaient en découler. Beaucoup de questions restent à trancher : volume et taille du CFR, règlement intérieur du CFR, champ d'intervention du CFR, organisation des instances régionales : CESER, CREFOP, SRIAS, ... qui sont directement en lien avec la grande région. Le premier CFR se réunira en début d'année scolaire 2016-2017 pour acter une composition et un mode de travail FSU.

Les questions spécifiques « Education nationale » supposent une concertation inter-académique. Le Recteur de la région académique est en charge de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'orientation tout au long de la vie, de la définition du schéma prévisionnelle des formations des établissements publics de l'enseignement secondaire, de la lutte contre le décrochage, du service public numérique éducatif et de la contribution aux contrats de plan État-Région. Face à ce « super -Recteur », il n'est pas possible d'afficher des positions divergentes qui seraient rapidement exploitées. Sans multiplier les déplacements coûteux en temps militant, il doit être possible de mettre en œuvre un travail régulier (notamment par voie électronique ou téléconférence) sur les questions qui relèvent de la compétence des régions pour harmoniser nos positions, en particulier pour le CTA et le CAEN en laissant à chaque syndicat national et chaque section académique, son autonomie de fonctionnement.

Pour le SNES de Lille, pour la FSU, le niveau académique reste pertinent du fait de l'organisation de l'académie de Lille en terme de travail, de mobilisation et d'action sur le terrain.

Unanimité des 33 votants